


Apprentissage : les primes à l'embauche prolongées

Prévue jusqu'au 30 juin, la prime de 8.000 euros maximum pour l'embauche d'un alternant va être reconduite jusqu'au 31 décembre.

Alain Ruello

 @AlainRuello

L'équipe de campagne d'Emmanuel Macron s'y était engagée, Olivier Dussopt l'a confirmé. Prévu jusqu'à fin juin, les primes à l'embauche d'apprentis seront maintenues au moins jusqu'à fin 2022. « *Au-delà, cela dépendra de la loi de finances 2023* », a déclaré le ministre du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion mardi sur RTL sans laisser planer le doute : de leur pérennité dépend en effet l'objectif de passer de 730.000 à 1 million de contrats signés par an d'ici à la fin du quinquennat que lui a fixé Elisabeth Borne la veille lors de la passation de pouvoir.

Olivier Dussopt ne l'a pas précisé mais cela va mieux en le disant : le maintien pour six mois supplémentaires se fera dans le dispositif « actuel », c'est-à-dire au format plan de relance entré en vigueur en juillet 2020, a-t-on indiqué dans son entourage. Soit un versement unique de 5.000 euros pour l'embauche d'un alternant mineur, de 8.000 euros après 18 ans, jusqu'à bac +5, quel que soit l'effectif de l'employeur.

« Un investissement pour l'avenir »

Président de CMA France, la chambre des apprentis, Joël Fourny, n'a pas caché sa satisfaction. « *Ces aides ont déjà permis d'accroître les effectifs d'apprentis dans nos centres de formation de 4,5 % à 9,5 % en 2021. [...] L'apprentissage reste un investissement pour l'avenir de notre jeunesse et notre économie* », a-t-il réagi.

Pour rappel, la prime pré-Covid issue de la réforme Pénicaud de 2018 prévoyait le versement de 4.125 euros la première année, 2.000 la deuxième et 1.200 au-delà le cas échéant, mais uniquement pour les entreprises de moins de 250 salariés embauchant un jeune préparant un diplôme de niveau

inférieur ou égal au bac (bac +2 pour les départements et régions d'Outre-mer).

Concertations futures

Retournera-t-on à cette situation après le 1^{er} janvier 2023 ? Trop tôt pour le dire, l'entourage d'Olivier Dussopt renvoyant les « *modalités de la prolongation* » à une concertation avec les acteurs du secteur. Le calibrage s'annonce délicat : les fédérations professionnelles défendant toutes bec et ongles l'apprentissage, aucune ne va vouloir être lésée du fait de son appétence propre pour tel ou tel niveau de formation.

Une fédération en particulier, Syntec, va regarder cela de très près, celle de l'ingénierie, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle. Très content du maintien pour six mois du dispositif actuel, son président, Laurent Giovachini, demande d'ores et déjà que la concertation ne débouche pas sur une « *discrimination en fonction du niveau d'études* ». En clair : que les embauches d'apprentis du supérieur, prédominantes chez Syntec, soient toujours subventionnées. « *Nous sommes la deuxième branche en nombre d'apprentis derrière le bâtiment et devant l'industrie. L'image de l'apprentissage dans son ensemble en bénéficie sans oublier que nombre de jeunes qui ne peuvent pas être aidés par leurs parents peuvent faire des études supérieures grâce à l'apprentissage* », plaide-t-il.

Même si le sujet intéresse d'abord les employeurs, la Fédération nationale des directeurs de CFA a sa petite idée sur la question. Fort de presque deux ans de recul sur la prime actuelle, son président Pascal Picault esquisse la prise en compte de critères de qualité dans les futurs versements. Comment ? En les conditionnant par exemple à la garantie que les maîtres d'apprentissage soient formés selon un référentiel pédagogique à définir. « *Passer à 1 million de contrats par an représente un sacré saut qui nécessite un vrai investissement de l'Etat dans la durée, mais aussi des entreprises et des CFA pour que les jeunes ne servent pas de variable d'ajustement des politiques d'embauches* », estime-t-il. ■